

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)**Membres absents** : Mme BERNARD**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Opération de Renouvellement Urbain (ORU) des Grésilles - Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - Requalification de logements locatifs à loyer modéré, rue Berthelot - Participation de la Ville - Réduction - Affectation du reliquat

Madame Popard, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 21 mars 2005 et 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise, pour l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005-2011. La convention définitive, signée le 21 mars 2007, représente un engagement financier total de 105 M€, et prévoit une participation de la Ville de 8,154 M€.

Dans ce cadre, par délibération du 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon une subvention de 10 245 €, représentant 1,5% du coût total d'une opération de requalification de cent vingt logements, rue Berthelot, à Dijon.

Aujourd'hui, les dépenses initialement prévues à hauteur de 683 000 € TTC n'atteignent que 521 463,33 € TTC.

Le montant de subvention sollicité par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon s'en trouve également diminué, à hauteur de 7 821,95 € suivant le plan de financement actualisé.

La subvention serait versée, en totalité, sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon demande, par ailleurs, l'affectation du reliquat, d'un montant de 2 423,05 €, à des travaux de requalification de logements locatifs à loyer modéré à réaliser sur les immeubles Heredia, Gutenberg, Kipling et Lalo, situés dans le quartier des Grésilles dans les conditions suivantes :

- immeuble Heredia : 989 €,
- immeuble Gutenberg : 1 045 €,
- immeubles Kipling et Lalo : 389, 05 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider de ramener la participation accordée par la Ville à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - représenté par M. Jean-Claude Girard, Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87 027 - 21070 Dijon cedex, pour la requalification de cent vingt logements locatifs à loyer modéré, à Dijon, rue Berthelot, de 10 245 € à 7 821, 95 € ;

2- décider d'affecter le reliquat, d'un montant de 2 423, 05 €, aux opérations de requalification des immeubles Heredia, Gutenberg, Kipling et Lalo, dans les conditions proposées ;

3- dire que le versement des subventions interviendra en totalité sur présentation du bilan financier établi à la fin des travaux ;

4- dire que le montant de la dépense, qui s'élève à 10 245 €, sera prélevé sur les crédits ouverts au budget des exercices en cours et à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 19/05/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MAI 2009

